



## demande de pension modifiée, avant audience JAF

Par **gthomas2**, le **09/03/2011 à 12:43**

Bonjour,

mon ex-compagne m'assigne devant le JAF dans qq jours. Dans la demande initiale, elle propose de remonter la pension à 600 euros.

Suite à la réception de mes réponses, c'est-à-dire le dossier que j'ai préparé pour l'audience, elle a écrit une réponse où elle demande une révision de la pension alimentaire à 650 euros. Je voudrais savoir si elle a le droit de modifier sa demande initiale, ou si c'est un vice de procédure et que je peux donc demander un ajournement.

Merci d'avance et cordialement,

G. Thomas

Par **crisstophe**, le **09/03/2011 à 16:04**

bonjour,

Combien vous payez aujourd'hui? J'ai déjà passé par ce litige, et vous pouvez contester la révision du pension alimentaire, mais il faut toujours savoir comment vous devez procéder pour faire valoir vos droits. Cela demande l'intervention d'un spécialiste qui vous guidera durant toute la démarche.

sur <http://avocatel.com/> vous auriez des avocats spécialisés qui répondent à toutes vos questions.

Par **gthomas2**, le **09/03/2011 à 16:18**

Bonjour et merci de cette information.

Ma question n'est pas sur le montant de la pension, mais sur un aspect purement juridique: peut-on après avoir fait une demande initiale dans l'assignation, revenir sur cette demande et augmenter le montant de la pension, avant même l'audience?

En termes de droits, ça me paraît douteux.

G.

Par **Domil**, le **09/03/2011** à **17:13**

Attention aux arnaques où en premier on vous demande vos coordonnées bancaires, CB ou pire un n° de tel horriblement surtaxé.

La pension alimentaire s'estime selon les revenus de chacun et les besoins de l'enfant. En ayant eu les informations concernant vos revenus et charges, elle estime que vous pouvez payer 650 euros et argumentant. Le jaf prendra la décision